

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 074-2018

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2018.RRGR.213

Déposée le: 26.03.2018

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Graf (Interlaken, PS) (porte-parole)
Führer-Wyss (Burgistein, PS)
Wildhaber (Rubigen, PS)

Cosignataires: 15

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Installation de parkings à des endroits stratégiques pour favoriser le covoiturage

Le Conseil-exécutif est prié d'identifier des emplacements potentiels pour l'installation de parkings longue durée destinés aux pendulaires, en collaboration avec les communes concernées. Il présentera ensuite rapidement au Grand Conseil un plan de réalisation pour le plus grand nombre possible de parkings destinés aux pendulaires.

Développement :

En moyenne, la voiture d'un pendulaire est occupée par 1,1 personne. Il s'agit là d'une raison importante pour laquelle les embouteillages sont toujours plus fréquents dans les grandes agglomérations, y compris dans le canton de Berne.

Si les pendulaires qui utilisent un véhicule privé effectuaient au moins une partie de leur trajet en partageant un véhicule, le nombre d'embouteillages serait automatiquement réduit. Si le canton et les communes mettent à disposition des places de parc bien situées et abordables, près des sorties d'autoroute par exemple, la probabilité que les pendulaires organisent du covoiturage, plus écologique et économique, augmentera.

Destinataire

- Grand Conseil